



AMBASSADE  
DE LA

REPUBLIQUE RWANDAISE

AVENUE DES FLEURS, 1  
(coin av. de Tervueren)  
B - 1150 BRUXELLES

A traiter par *PHEN Vu*  
Date entrée : *22-6-90*  
N° Classement *13679/19-12*

Bruxelles, le 15 JUIN 1990

N°1130/10.12.

BXL

**URGENT**

A Monsieur le Ministre des Affaires  
Etrangères et de la Coopération  
Internationale

Copie pour information à :

→ - Son Excellence Monsieur le  
Président de la République  
Rwandaise

- Monsieur le Ministre du Plan

S/C de Monsieur le Ministre des Affaires  
Etrangères et de la Coopération  
Internationale

KIGALI.-



OBJET : Entretien avec le Secrétaire  
d'Etat. Luxembourgeois aux  
Affaires Etrangères.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous informer que, le 13 juin 1990, j'ai été  
reçu en audience par Monsieur Georges WOHLFART, Secrétaire d'Etat  
Luxembourgeois aux Affaires Etrangères Chargé de la Coopération qui  
effectuera une visite dans notre pays du 27 au 29 juin 1990.

Au cours de notre entretien, j'ai tenu à informer mon interlocuteur  
des préoccupations économiques actuelles du Rwanda en même temps que je  
l'ai remercié de l'attention particulière que le Grand-Duché de Luxembourg  
a accordée à la demande d'aide alimentaire d'urgence que le Gouvernement  
Rwandais lui a adressée.

Notre rencontre a été aussi l'occasion de passer en revue l'état  
de la coopération entre le Grand-Duché de Luxembourg et le Rwanda qui  
se présente comme suit :

La coopération entre le Grand-Duché de Luxembourg et la République  
Rwandaise date de 1970. A cette époque, sur base d'un plan d'ensemble pour  
le développement du secteur sanitaire, élaboré conjointement par l'Orga-  
nisation mondiale de la Santé (OMS) et le gouvernement rwandais, le  
Luxembourg a accepté d'aider le Rwanda à construire à Rwamagana une  
école d'infirmières et de financer l'extension de l'ancien hôpital  
de cette localité. Les bâtiments ont été inaugurés au mois de  
septembre 1974, en présence de S.A.R. la Princesse Marie-Astrid. Le  
gouvernement luxembourgeois est intervenu pour 27.5. millions de  
francs luxembourgeois.

.../...



AMBASSADE  
DE LA  
REPUBLIQUE RWANDAISE

OBJET : Synthèse des réunions  
de service pour la  
période de janvier -  
mai 1990.

*M. East*

Bruxelles, le 15 JUIN 1990

*BKL*

N° 1129 /03.05/16.04.11.01

A traiter par  
Date entrée : *22-6-90*  
N° Classement *13603/90*

CONFIDENTIEL

Monsieur le Ministre des Affaires  
Etrangères et de la Coopération  
Internationale  
KIGALI.-

Copie pour information à :

→ - Son Excellence Monsieur le Président  
de la République Rwandaise

S/C de Monsieur le Ministre des Affaires  
Etrangères et de la Coopération  
Internationale

BIZIMANA Jean Gashamba  
Secrétaire Général  
REPUBLIC RWANDAISE  
Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe copie  
de la Synthèse des réunions de service tenues à cette Ambassade  
pendant la période de janvier à mai 1990.

Je vous en souhaite bonne réception et vous prie d'agréer,  
Monsieur le Ministre, les assurances de ma très haute considération.

François NGARUKIYINTWALI,

Ambassadeur.



AMBASSADE  
DE LA  
REPUBLIQUE RWANDAISE

AVENUE DES FLEURS, 1  
(coin av. de Tervueren)  
B - 1150 BRUXELLES

SYNTHESE DES REUNIONS DE SERVICE  
PERIODE DE JANVIER A MAI 1990

-----

1. Réunions des 15, 22, 29 et 31 janvier 1990.

Au début de cette année, l'Ambassadeur a consacré les réunions avec ses collaborateurs sur les sujets dont l'essentiel à retenir se présente comme suit :

- préparation d'une rencontre pour échanges de voeux avec la Communauté Rwandaise en Belgique ;
- contact avec la Rédaction de la Libre Belgique ;
- évaluation de certains dossiers politiques et les débats sur des problèmes sociaux en Belgique, ainsi que le suivi des dossiers de coopération bilatérale et multilatérale.

En ce qui concerne la préparation de la rencontre avec la Communauté Rwandaise pour les échanges de voeux de nouvel an, la réunion a retenu la date du 27 janvier 1990 en tenant compte de la disponibilité de la grande majorité de nos compatriotes.

Cette réunion devait être conçue sous forme d'une réunion de l'Assemblée Générale des militantes et militants du M.R.N.D. en Belgique, sans ordre du jour particulier. L'intervention se limiterait à la transmission des voeux que notre Chef de l'Etat a adressés à la Nation. A cette occasion, l'Ambassadeur attirera l'attention de la Communauté Rwandaise sur la situation économique particulière que traverse le pays. Pour ce dernier point, la réunion a souhaité qu'un numéro spécial de "Rwanda Flash" soit consacré à cette situation difficile, sur base des informations parvenues du Département.

La préoccupation du Chef de Mission, relative au contact avec la rédaction de la Libre Belgique a été approuvée par ses collaborateurs, dans la mesure où l'on constatait que les démarches à caractère politique ne produisaient aucun effet. Ce quotidien n'arrêtait pas de publier des articles fort tendancieux et mensongers à l'égard du Rwanda et l'on estimait que le contact direct avec le responsable de la rédaction permettrait de comprendre la raison de cet acharnement d'une part, et d'autre part d'envisager les voies et moyens de collaborer pour une meilleure information sur notre pays.



**AMBASSADE  
DE LA  
REPUBLIQUE RWANDAISE**

AVENUE DES FLEURS, 1  
(coin av. de Tervueren)  
B - 1150 BRUXELLES

Au sujet des dossiers importants dont le Chef de Mission soulignait la nécessité et l'urgence, il a été convenu que les rapports sur les matières suivantes devaient être préparés à l'intention du Département :

- la synthèse de la politique intérieure en Belgique ;
- l'appréciation de l'état du débat sur certains problèmes sociaux en Belgique entre autres, l'organisation de la sécurité sociale, les mutuelles et la pension, l'évolution du débat sur l'avortement.

A la lumière des événements survenant dans les pays de l'Europe de l'Est et Centrale, l'Ambassadeur a estimé qu'un rapport politique dans un contexte multilatéral était bien indiqué.

Le Chef de mission a demandé au diplomate en charge du secteur multilatéral de préparer une grande analyse du dossier relatif à la Convention de Lomé IV signée en décembre 1989 entre la CEE et les Etats ACP.

L'Ambassadeur a rappelé que, concernant les questions bilatérales, des rapports sur ses contacts avec divers milieux devraient être communiqués au Département. A cette occasion, il a fait notamment référence aux entretiens avec les personnalités suivantes: le Rédacteur en Chef de la Libre Belgique, le Directeur Général de l'Office Belge du Commerce Extérieur, et le Responsable des Relations Internationales du C.V.P.

Le diplomate chargé de questions bilatérales a été instruit d'arranger des rencontres du Chef de Mission avec l'Administrateur Général de l'AGCD, le Ministre Belge du Commerce Extérieur et le Ministre de l'Intérieur.

Dans le même temps, l'Ambassadeur a invité ses collaborateurs, chacun en ce qui le concerne, de mener des contacts utiles et de faire rapport en soulignant que les initiatives ne doivent pas être laissées uniquement au Chef de Mission. Il a été reconnu la nécessité d'exploiter utilement la documentation disponible sur la Fédération des Entreprises Belges, sur la Société Belge d'Investissement et sur la Chambre de Commerce Belgo-Africaine pour permettre au Chef de Mission d'engager des entretiens avec les responsables respectifs afin de mieux situer l'avantage qu'en tirerait notre pays.



**AMBASSADE  
DE LA  
REPUBLIQUE RWANDAISE**

AVENUE DES FLEURS, 1  
(coin av. de Tervueren)  
B - 1150 BRUXELLES

L'Ambassadeur a également indiqué son intention de rencontrer le Directeur Général du Crédit Communal de Belgique dans l'optique d'amorcer éventuellement une coopération avec le Crédit Intercommunal de Développement institué au Rwanda par une Loi du 14.12.1988.

. Gestion Administrative de l'Ambassade.

Durant la période du début de l'année, il a été constaté que le compte bancaire de l'Ambassade était en difficulté et que la Mission a survécu grâce aux fonds appartenant aux tiers mais gérés par l'Ambassade, les frais de fonctionnement du 1er trimestre n'étant arrivés qu'à la fin du mois de janvier 1990.

Le Chef de Mission a exposé à ses collaborateurs sa préoccupation concernant le niveau élevé des rémunérations d'heures supplémentaires prestées par les chauffeurs qui représentent le double du salaire mensuel de ce personnel.

Il a été convenu de mûrir rapidement la réflexion à ce sujet dans le but d'adopter une attitude concertée en vue d'arrêter une formule unique et juste de ces rémunérations, qui tiendraient compte de la situation économique du pays.

Dans une séance ultérieure, le Chef de Mission a cité la mesure en vigueur dans l'Administration de la Maison ACP à Bruxelles où une formule forfaitaire est appliquée à tous les chauffeurs, soit 10.000 F.B. accordés mensuellement au titre des heures supplémentaires.

La réunion de service, après avoir pris connaissance de la rémunération mensuelle moyenne de chaque chauffeur de l'Ambassade, allant de 7.000 à 22.000 F.B. s'est concertée pour arrêter la décision suivante :

- la rémunération forfaitaire mensuelle d'heures supplémentaires prestées par le chauffeur du Chef de Mission est de 10.000 F.B., les autres chauffeurs percevront 8.000 F.B. au titre du même service ;
- cette mesure entrera en vigueur à dater du 1.2.1990.

.../...



AMBASSADE  
DE LA  
REPUBLIQUE RWANDAISE

AVENUE DES FLEURS, 1  
(coin av. de Tervueren)  
B - 1150 BRUXELLES

Afin d'éviter toute équivoque ou la rumeur méchante, l'Ambassadeur a tenu à communiquer personnellement à cette catégorie de personnel, la mesure ainsi arrêtée, après lui avoir décrit la situation économique difficile que traverse le Rwanda.

Un à un, les chauffeurs ont signifié qu'ils étaient d'accord avec la décision et qu'ils se contenteront du forfait arrêté. Il est vrai que l'explication de la conjoncture économique du pays qui a entraîné des mesures drastiques au niveau des avantages des Hauts Dignitaires du pays et des Hauts Cadres de l'Administration, a prévalu pour persuader les chauffeurs de la nécessité de cette mesure.

S'agissant des communications téléphoniques jugées exagérées, le Chef de Mission a attiré l'attention de ses collaborateurs sur la nécessité de respecter les subdélégations allouées par le Département à ce poste budgétaire. Tout en reconnaissant le bas niveau du plafond accordé, la réunion a retenu que dans la mesure du possible, l'ont doit recourir le plus souvent aux services du télex, du téléfax et de la valise diplomatique, instruments moins onéreux, en lieu et place du téléphone.

Au sujet de la marche du Secrétariat, le personnel diplomatique s'est préoccupé du manque persistant d'une unité alors que le volume du courrier devient de plus en plus croissant. Dans l'attente de trouver une solution à l'absence du secrétaire-dactylographe gravement malade et dont le retour ne semble pas évident, l'Ambassadeur a recommandé d'utiliser rationnellement le personnel disponible.

Parallèlement, le diplomate en charge du personnel local a été instruit de contacter l'organisme belge d'emploi (ONEM) en vue de recruter, après test, un dactylographe à titre temporaire. La décision de recrutement définitif tiendra compte de la situation qui prévaudra après trois à six mois selon que l'unité auparavant opérationnelle en permanence aura signifié ou non la capacité de revenir effectivement au travail.

2. Réunions des 5, 13, 16 et 23 février 1990.

Durant les réunions de service du mois de février 1990, le personnel diplomatique a été sollicité, ensemble ou individuellement pour réaliser les activités suivantes :

.../...



**AMBASSADE  
DE LA  
REPUBLIQUE RWANDAISE**

AVENUE DES FLEURS, 1  
(coin av. de Tervueren)  
B - 1150 BRUXELLES

- préparer la cérémonie de remise solennelle de médicaments collectés par l'Association Générale de l'Industrie du Médicament à la demande du Député Bourgmestre de BOOM- Cérémonie rehaussée par la présence du 1er Ministre W. MARTENS ;
- inviter les étudiants boursiers du Gouvernement Rwandais à communiquer régulièrement les résultats scolaires obtenus aux sessions ;
- préparer un dossier sur les fonctionnements des mutualités en Belgique, du Fonds de calamités lourdes, de la Fédération de l'Enseignement privé et du Mouvement Associatif en Belgique ;
- réunir les informations nécessaires pour analyser les difficultés du système judiciaire belge face à l'accumulation de l'arriéré judiciaire et transmettre les données au Ministère Rwandais de la Justice pour une éventuelle exploitation.

Le Chef de Mission a exprimé son intention de rencontrer le Secrétaire Général du C.N.C.D. (Centre Nationale de Coopération au Développement), et invité le diplomate chargé du secteur de la coopération multilatérale de préparer les dossiers politiques portant sur :

- la réduction des forces militaires dans le cadre du désarmement ;
- l'affaire des incidents de Matonge ;
- l'analyse de Mr. TINDEMANS sur "un plan pour l'Afrique".

Parallèlement, le Chef de Mission a sensibilisé ses collaborateurs sur la situation précaire de l'état des récoltes dans notre pays qui a été à la base de l'appel d'aide alimentaire d'urgence lancé par le Gouvernement à la Communauté Internationale.

Le comportement de la presse belge, particulièrement de la Libre Belgique face à la pénurie alimentaire au Rwanda, a été fort critiqué dans les réunions du personnel diplomatique.

Au sujet de la préparation de la Cérémonie de remise solennelle de médicaments en faveur de la Croix Rouge Rwandaise, l'Ambassade était heureuse d'accueillir ces bienfaiteurs, réunis sous l'impulsion du Député-Bourgmestre de BOOM qui, 5 mois auparavant s'était rendu au Rwanda faisant partie de la délégation du 1er Ministre Belge dans notre pays.



**AMBASSADE  
DE LA  
REPUBLIQUE RWANDAISE**

AVENUE DES FLEURS, 1  
(coin av. de Tervueren)  
B - 1150 BRUXELLES

L'honneur revenait à l'Ambassade également pour recevoir ces dons en présence du Premier Ministre W. MARTENS en date du 6.2.1990.

Les échanges d'allocutions, le programme de la cérémonie et le contenu des dons ont été communiqués au Département dans un rapport circonstancié.

Concernant les étudiants boursiers du Gouvernement Rwandais en Belgique, la réunion a partagé la préoccupation de l'Ambassadeur relative à la nécessité d'exiger régulièrement à ces ressortissants de s'acquitter d'une obligation morale à savoir fournir les résultats obtenus à chaque session à l'instar des boursiers de la Coopération qui y sont tenus par leur bailleur de fonds, en l'occurrence l'A.G.C.D.. A cet effet, un courrier devait être adressé aux étudiants dont la bourse provient exclusivement du Gouvernement Rwandais.

Au chapitre des dossiers de fond, le Chef de Mission a confié à ses collaborateurs en fonction des attributions et de la disponibilité ponctuelle de chacun, le soin de préparer, à l'intention de l'Administration Rwandaise qui y trouverait un intérêt certain, les dossiers portant sur :

- le fonctionnement des mutualités en Belgique en s'inspirant de la documentation sur les structures des mutualités chrétiennes, libérales, socialistes et autres, ainsi que les lois existantes en la matière ;
- le fonctionnement de la Fédération de l'Enseignement privé en Belgique dont l'intérêt pour le Rwanda n'est plus à démontrer ;
- la structure du mouvement associatif en Belgique dont l'analyse, surtout des formes de coopératives, aiderait notre administration à s'inspirer d'un cadre déjà riche d'expériences dans les aspects organisationnels et philosophiques ;
- la réflexion en cours sur l'avant-projet de loi relative aux mesures de liquidation de l'arriéré judiciaire en Belgique.

Une concertation a eu lieu pour arrêter l'attitude à adopter vis-à-vis de la presse. Ainsi, le Chef de Mission s'est résolu à rencontrer personnellement la Journaliste Marie-France, qui s'était distinguée dans l'art du dénigrement à l'endroit du Rwanda. Le rapport de leurs entretiens a été adressé à qui de droit pour appréciation.



**AMBASSADE  
DE LA  
REPUBLIQUE RWANDAISE**

AVENUE DES FLEURS, 1  
(coin av. de Tervueren)  
B - 1150 BRUXELLES

Le Chef de Mission a informé ses collaborateurs de l'Audience qui était prévue par le Protocole du Saint-Siège en vue de remettre au Saint-Père les lettres de créance. Ce devait être l'occasion de s'enquérir sur les préparatifs du voyage du Pape dans notre pays en septembre 1990.

Une réunion de service a consacré ses travaux :

- à l'examen du souci du Chef de Mission de rencontrer le Gouverneur de Namur, le Président du Sénat et le Président de la Commission des Affaires Etrangères à la Chambre ;
- à la prise de conscience des problèmes de documentation à l'Ambassade ;
- à l'examen de la circulation du courrier entre les diplomates ;
- à l'urgence de communiquer à la Communauté Rwandaise un bulletin spécial contenant les mesures pratiques décidées par les hautes instances du pays pour faire face à la crise économique que traverse le pays ;
- à la situation des besoins en aide alimentaire d'urgence.

Les contacts avec des personnalités belges responsables, soit des Affaires Politiques (Chambre des Représentants et Sénat) soit des structures administratives aux fins de coopération avec notre pays, ont fait l'objet de rapports destinés au Département.

Quant aux problèmes liés au manque de documentation suffisante, la réunion a approuvé l'idée de reproduire celle qui est disponible afin d'en permettre une plus grande distribution.

Concernant la circulation du courrier, la réunion a constaté que la nouvelle méthode est efficace puisqu'elle permet de parcourir la correspondance sortie et entrée sans prendre beaucoup de temps des diplomates.

Pour l'information à la Communauté Rwandaise relative aux mesures décidées par les Autorités pour faire face à la crise économique, un numéro spécial de "Flash-Rwanda" a été confectionné à cet effet.

.../...



**AMBASSADE  
DE LA  
REPUBLIQUE RWANDAISE**

AVENUE DES FLEURS, 1  
(coin av. de Tervueren)  
B - 1150 BRUXELLES

S'agissant de la situation des besoins de l'aide alimentaire d'urgence, le Chef de Mission était quotidiennement préoccupé par la lenteur des aides annoncées par nos différents partenaires, tandis que le niveau insuffisant de ces aides devait faire l'objet d'intervention afin que les donateurs saisissent toute l'ampleur de nos besoins et réagissent en conséquence et le plus rapidement possible.

Le Chef de Mission a soumis à ses collaborateurs la réflexion à mener sur les modalités de renouvellement des Comités de Cellules MRND en Belgique, rendu nécessaire par le délai passé depuis les dernières élections en 1985 et tenant compte de la mobilité constante des membres de notre Communauté.

Après un tour d'horizon sur les périodes propices, la réunion a proposé de tenir ces rencontres en avril ou mai 1990. Finalement et après concertation avec les Comités encore opérationnels, il a été convenu d'organiser ces élections à Bruxelles et Liège le 12.5.1990, et à Mons le 19.5.1990.

Au sujet des difficultés de trésorerie de la cellule de Mons, l'Ambassadeur a estimé qu'il est indispensable d'instruire le Président de cette cellule de gérer parcimonieusement les fonds trimestriellement subdélégués. Les dépassements éventuels doivent être préalablement autorisés par l'Ambassadeur, qui appréciera en fonction des programmes d'activités.

L'Ambassadeur a sollicité le concours de ses collaborateurs en vue de trouver et analyser toute documentation accessible auprès de la "Ligue des Familles" et d'autres mouvements de femmes afin d'en communiquer des éléments utiles à l'URAMA, organisation intégrée dans le M.R.N.D.. Des renseignements utiles devraient également être transmis à la CESTRAR en consultant les documents disponibles dans les différents organismes syndicaux de Belgique.

Concernant l'attitude à prendre envers des journalistes de la presse écrite belge prêts chaque fois à publier des contre-vérités sur notre pays, l'Ambassadeur a recommandé de dominer le sentiment justement blessé tandis que le contraire risque de profiter aux provocateurs.



**AMBASSADE  
DE LA  
REPUBLIQUE RWANDAISE**

AVENUE DES FLEURS, 1  
(coin av. de Tervueren)  
B - 1150 BRUXELLES

Au sujet de Marie France CROS de la Libre Belgique, le Chef de Mission a défini la stratégie qu'il entendait mener et qu'il fera rapport de ses contacts.

3. Réunions des 5 et 12 mars 1990.

En mars 1990, l'Ambassadeur a inscrit les points suivants dans le plan d'activités :

- l'urgence du rapport du voyage à Rome à l'occasion de la remise de lettres de créances à Sa Sainteté le Pape Jean Paul II ;
- une meilleure organisation de la chancellerie et du Secrétariat ;
- le projet de visite des parlementaires belges au C.N.D. dans la foulée du périple qui les conduira dans notre sous-région ;
- le rappel aux éditions rwandaises auprès desquelles les membres de la Communauté Rwandaise en Belgique ont souscrit les abonnements afin que l'envoi des publications soit régulier et rapide.

L'Ambassadeur a rendu compte à ses collaborateurs de son voyage à Rome où il venait de remettre les lettres de créance au Pape et a donné une communication sur les préparatifs du voyage du Saint-Père dans notre pays du 7 au 9 septembre 1990. Un rapport a été adressé au Département à ce sujet.

S'agissant de la marche du Secrétariat, il a été constaté que depuis l'absence d'un des secrétaires suite à une maladie prolongée, le rythme de travail de la traduction de la presse flamande était bloqué, que l'envoi du bulletin "Rwanda Flash" était irrégulier, et que le courrier en général risquait d'être paralysé.

Avec l'arrivée d'une secrétaire temporaire sélectionnée et en dégageant la standardiste au profit de la dactylographie, une solution à ces handicaps semblait être quelque peu trouvée.

Au niveau de la Chancellerie, l'Ambassadeur a souhaité d'aménager autrement l'organisation du Service des visas, sans toutefois porter préjudice à la rapidité de délivrance de ces visas. Dans un premier temps, un autre diplomate assisterait le Chancelier dans cette tâche afin de libérer le réceptionniste qui exercera aussi les fonctions de standardiste.



AMBASSADE  
DE LA  
REPUBLIQUE RWANDAISE

AVENUE DES FLEURS, 1  
(coin av. de Tervueren)  
B - 1150 BRUXELLES

En cas de difficultés opérationnelles insurmontables provenant de ce réaménagement, le Chef de Mission sera prêt d'examiner d'autres mesures.

En ce qui concerne le projet de visite au C.N.D. des parlementaires belges, il a été instruit de convaincre le Bureau du C.N.D., qui hésitait à les recevoir durant mai ou juin 1990 suite à un calendrier supposé surchargé, afin d'accueillir cette délégation de la Commission parlementaire belge des Affaires Etrangères.

4. Réunions des 6, 9, 13 et 23 avril 1990.

Au début du mois d'avril, après son séjour au Iles Fidji et en Papouasie Nouvelle-Guinée dans le cadre des sessions statutaires CEE-ACP, l'Ambassadeur a rassemblé tous ses collaborateurs pour leur tracer un programme d'activités à court terme, dont le résumé est repris ci-après :

A- CELLULES M.R.N.D..

a) Préparation des réunions des Cellules M.R.N.D. en Belgique :

La réunion a examiné les possibilités de tenir les réunions des Cellules dans chacune des trois localités (Bruxelles, Liège et Mons). Après débat et constatant les difficultés liées au calendrier des uns et des autres, il a été retenu d'organiser la réunion en Assemblée Générale le 12 mai 1990, précédée d'une rencontre des Membres du Comité de Coordination le 28 avril 1990 à l'Ambassade.

La réunion du Comité de Coordination a été l'occasion d'une concertation en vue de préparer les élections des Membres des Comités de Cellules. Les modalités pratiques ont été mises en oeuvre pour permettre l'organisation de ces élections Cellule par Cellule. La réunion de service a souhaité que les Membres des Comités actuels puissent être réélus et ce, pour l'efficacité et la continuité de l'action menée jusqu'aujourd'hui.



**AMBASSADE  
DE LA  
REPUBLIQUE RWANDAISE**

AVENUE DES FLEURS, 1  
(coin av. de Tervueren)  
B - 1150 BRUXELLES

b) Situation de Trésorerie des Cellules M.R.N.D..

Le Président de la réunion et ses collaborateurs ont noté avec satisfaction que les frais trimestriels de fonctionnement ont été envoyés aux trois cellules M.R.N.D.. S'agissant des dépassements enregistrés dans la Cellule de Mons, l'Ambassadeur a rappelé qu'il faut prévenir la Cellule de Mons sur la gestion parcimonieuse des subsides et sur la nécessité de requérir l'accord préalable avant d'engager des dépenses supplémentaires. Il a été reconnu néanmoins que la Cellule de Mons mérite d'être encouragée dans ses activités vu la qualité des exhibitions de son Groupe "Intore".

La réunion a également noté l'intention de la Cellule de Liège d'effectuer des visites d'intérêt touristique à la station de télévision de Liège et à la Deutsche Welle à Collogne (FRA). S'agissant de l'aide sollicitée pour voyager en Allemagne, la réunion n'y a pas réservé une suite favorable. L'occasion sera offerte prochainement d'en convaincre les membres de cette Cellule.

c) Requête de soutien financier à la revue des étudiants de 3ème cycle (ARTC).

Avant de saisir les Autorités compétentes de Kigali, en l'occurrence le Secrétariat Général du M.R.N.D., il a été jugé utile d'examiner préalablement le contenu des numéros parus de cette revue, et vérifier l'existence et la portée des statuts de l'Association des Rwandais en 3ème cycle. La réunion a recommandé de revenir sur cette question à une prochaine séance.

d) Régularité du RWANDA FLASH.

Le Chef de Mission considère que tous les numéros mensuels doivent parvenir dans les délais à la Communauté Rwandaise séjournant dans les pays de notre juridiction.

**B- PROJET D'INVITATION AUX JOURNALISTES BELGES D'EFFECTUER DES  
REPORTAGES AU RWANDA.**

La réunion a noté le souhait du Gouvernement Rwandais d'inviter quatre à cinq journalistes de la Presse belge à se rendre au Rwanda, avec une prise en charge assurée, afin d'y réaliser des reportages sur les réalités de notre Pays en cette période de pénurie alimentaire.



**AMBASSADE  
DE LA  
REPUBLIQUE RWANDAISE**

AVENUE DES FLEURS, 1  
(coin av. de Tervueren)  
B - 1150 BRUXELLES

Le Chef de Mission a informé ses collaborateurs sur l'état des contacts qu'il a engagés auprès des Rédactions des principaux titres belges, en l'occurrence La Libre Belgique pour solliciter Madame M.F. CROS (souhait des Autorités Rwandaises), Le Soir en ce qui concerne Madame Colette BRAECKMANS, Het Laatste Nieuws en faveur de Monsieur STRAETMANS, De Standaard en faveur de Monsieur Pol VAN MOSSEVELDE. S'agissant de Gazet Van Antwerpen, il a été communiqué que le contact avec notre Consul d'Anvers devra permettre de connaître bientôt le journaliste pressenti. (Des contacts ultérieurs ont permis de retenir Mr. VERBRAECKEN).

6. Les dossiers de Coopération Bilatérale Belgo-Rwandaise.

Le Chef de Mission a demandé au collaborateur chargé de ce secteur de prendre contact avec Monsieur VANNESTE à l'A.G.C.D. afin de clarifier la situation d'ensemble de la "Cogestion" ainsi que les projets pour lesquels le partenaire belge attend une suite de la part du Gouvernement Rwandais, notamment le projet relatif au gaz méthane du Lac Kivu, les accords particuliers en cours d'examen et la tenue des différentes commissions techniques mixtes.

Il a été reconnu qu'il conviendrait de provoquer une réaction positive de l'Administration Rwandaise afin de présenter à la partie belge des propositions concrètes de projet susceptibles de bénéficier de prêts d'Etat à Etat dont le partenaire belge, en l'occurrence le Ministre du Commerce Extérieur est disposé d'examiner favorablement les dossiers.

L'Ambassadeur a souhaité qu'avant le mois de juillet 1990, soient déjà signés les accords relatifs aux dossiers concernant le doublement du niveau de découvert bancaire en faveur de la B.N.R. auprès de la B.N.B. ainsi que l'aide exceptionnelle de 500 millions F.B. destinée à soutenir la balance des paiements. Cette préoccupation s'inscrit dans le cadre du message que le Chef de l'Etat Rwandais a adressé récemment au Premier Ministre Belge.



AMBASSADE  
DE LA  
REPUBLIQUE RWANDAISE

AVENUE DES FLEURS, 1  
(coin av. de Tervueren)  
B - 1150 BRUXELLES

C- RELATIONS AVEC LES PARTIS POLITIQUES BELGES.

En complément aux entretiens qu'a eus antérieurement le Chef de Mission dans ce cadre, celui-ci a exprimé son intention de rencontrer le Président du Parti Socialiste et du P.S.C., ainsi que le Responsable des Relations Extérieures au P.S.C.

L'Ambassadeur a souligné qu'il est du devoir de l'Ambassade de provoquer la réaction des instances politiques nationales compétentes pour savoir si elles souhaiteront associer les partis politiques des pays amis aux manifestations de décembre 1990 (7ème Congrès ordinaire du MRND), afin que les invitations puissent leur être adressées à temps en vue de permettre aux invités de prendre les dispositions requises à l'aise.

D- LE DOMAINE MULTILATERAL.

La réunion a noté la nécessité d'établir un rapport sur la situation relative aux dossiers ponctuels en matière de coopération avec la CEE et ses organes, et d'informer les Autorités Rwandaises de la décision des instances de la CEE qui ont retenu l'enveloppe de 132 millions d'écus pour les 5 prochaines années en faveur de notre pays.

E- COURRIER PRIORITAIRE.

- La synthèse du dossier de la récente "mise en parenthèse" du règne du Roi BAUDOIN à la suite du vote sur la dépenalisation de l'avortement en Belgique ;

- le dossier de la politique extérieure du Grand-Duché du Luxembourg pour l'année 1989.

F- Au cours de cette même période d'avril 1990, le Chef de Mission, qui au cours d'une réunion de service évoquait le dossier relatif à la promotion du Tourisme dans notre pays, a souhaité que dans nos contacts, il soit tenu compte du souci de concilier les éléments favorables à un tourisme sélectif, comme le préconise l'ORTPN, avec d'autres facteurs si l'on sollicite le maximum d'avions-charters. Cet équilibre doit tenir compte de l'enclavement de notre pays et d'autres considérations à caractère économique pertinentes qui entraîneraient l'intérêt de la clientèle potentielle.



**AMBASSADE  
DE LA  
REPUBLIQUE RWANDAISE**

AVENUE DES FLEURS, 1  
(coin av. de Tervueren)  
B - 1150 BRUXELLES

La réflexion doit également aller de pair avec notre capacité nationale d'accueil, ainsi que l'exploitation encore irrationnelle des atouts disponibles sur place.

Il s'agit donc d'une action de longue haleine qu'il faut poursuivre quotidiennement et dont les résultats sont à prévoir à plus ou moins longue échéance.

Au sujet de l'aide alimentaire d'urgence, préoccupation particulière de l'Ambassadeur, il a été noté l'intention de celui-ci de rencontrer au plus tôt Monsieur FRISCH, Directeur Général de l'Aide au Développement à la CEE en vue de le sensibiliser sur l'urgence à attribuer une aide alimentaire supplémentaire au Rwanda vu la persistance de la situation précaire dans notre pays.

Le diplomate en charge du secteur multilatéral a été également chargé de suivre les travaux relatifs à la constitution des sous-comités aux A.C.P., tandis que le collaborateur du domaine bilatéral était requis pour faire le point sur l'état des dossiers de coopération à l'A.G.C.D. et finaliser le rapport traditionnellement annuel sur les étudiants rwandais évoluant en Belgique.

La réunion a souhaité que le Département puisse communiquer par téléphone aux résidences des diplomates le contenu des messages qui arrivent pendant les week-ends et qui appellent un traitement immédiat. De toutes les manières, un diplomate devra passer de temps en temps vérifier si aucune délégation n'est annoncée avant lundi suivant.

Au sujet des dossiers de coopération, l'Ambassadeur a accordé la priorité aux contacts à mener dans le domaine de la coopération décentralisée avec la Région Wallonne. A cet effet, et forte de l'enthousiasme de cette région belge à cet égard, la réunion a jugé utile de négocier avec ce partenaire une approche qui contienne un programme comme celui qui existe entre la province du Hainaut et la Prefecture de GISENYI. Cette activité serait dirigée en faveur d'une préfecture rwandaise désignée mais, pour respecter le souhait de la Région Wallonne d'étendre sa coopération sur tout le territoire national, il y aura lieu de lui attribuer des domaines couvrant les sujets comme la formation et le développement économique.



**AMBASSADE  
DE LA  
REPUBLIQUE RWANDAISE**

AVENUE DES FLEURS, 1  
(coin av. de Tervueren)  
B - 1150 BRUXELLES

Dès lors, le Chef de Mission a souhaité que l'Ambassade s'emploie à préparer un document aide-mémoire de travail, qui s'inspirerait du texte de l'accord de Coopération signé entre le Rwanda et la Communauté Française de Belgique en l'adaptant selon les domaines de compétence, en matière d'interventions, de la Région Wallonne. Ce document préliminaire serait accompagné d'un plan d'opérations avec des actions concrètes à réaliser. Il serait alors remis au partenaire de la Wallonie pour des observations utiles et enfin, le document concerté sera adressé aux Autorités Rwandaises compétentes pour appréciation et suite requise.

Pour la Coopération Bilatérale, le Chef de Mission a signalé le souhait de rencontrer le Chef de Cabinet du Ministre Belge des Finances pour sensibiliser celui-ci sur l'urgence d'accélérer les procédures administratives en vue de débloquer l'accord à signer relatif au relèvement du niveau de découvert bancaire de la B.N.R. à la B.N.B., passant de 500 millions à 1 milliard F.B. destiné à l'appui à la balance des paiements de notre pays.

5. Réunions des 7, 17 et 28 mai 1990.

Au cours du mois de mai 1990 des instructions ont été données aux collaborateurs afin de préparer minutieusement des rapports à communiquer au Département à savoir :

- la place politique de la Belgique dans le monde ;
- la coopération belge dans le monde ;
- la politique étrangère du Luxembourg ;
- l'analyse des avantages que tirerait notre pays dans la mise en oeuvre de la 4ème Convention CEE - ACP : Essai de programmation ;
- un dossier de la politique internationale qui devait s'inspirer notamment de la rencontre Franco-Allemande d'avril à Paris, de la dernière visite du Secrétaire Général des Nations Unies à Bruxelles, du Sommet de Dublin et de la Réunion Ministérielle de Bonn face aux alliances militaires, ainsi que la rencontre inter-allemande (union monétaire et ses conséquences) ;
- l'analyse des impressions parues dans la presse belge à l'égard des changements intervenus au Zaïre (jusqu'après la formation du nouveau gouvernement zaïrois).



**AMBASSADE  
DE LA  
REPUBLIQUE RWANDAISE**

AVENUE DES FLEURS, 1  
(coin av. de Tervueren)  
B - 1150 - BRUXELLES

L'Ambassadeur a demandé des notes spécifiques devant lui permettre d'apprécier l'opportunité de faire rapport au Département, au sujet :

- des discussions actuelles au sein d'une commission parlementaire sur le banditisme en Belgique ;
- des interventions du Ministre de l'Intérieur en matière de sécurité.

Pour les autres pays de notre Juridiction, malgré les problèmes de traduction, il a été reconnu nécessaire de s'abonner aux journaux tels que le Financial Times et le New Africa édités à Londres. De même, faudrait-il que le Secrétariat maîtrise les langues germanophones.

A l'égard des Organisations Non Gouvernementales de Belgique, l'intention de l'Ambassadeur a été notée de concevoir une rencontre et l'on préparerait un document aide-mémoire destiné à sensibiliser ces partenaires sur le développement de notre pays. Il s'agirait d'une première prise de contact sans éléments techniques trop encombrants , en préparation d'une vraie table ronde avec les ONG que l'on situerait avant la fin de l'année.

De même le Chef de Mission exprime l'intention de rencontrer les Hommes d'Affaires Belges oeuvrant déjà sur le terrain tels que les Banques et les Services, les pharmaciens, les agents de promotion du tourisme, les transporteurs, les représentants des p.m.e. qui répondent à nos besoins.

Dans cette perspective, un schéma d'entretiens successifs sera exécuté par des contacts avec les Responsables des Organismes Fédérateurs comme la Fédération des Entreprises Belges (FEB), la Société Belge d'Investissement (SBI) et la Chambre de Commerce Belgo-Africaine.

.../...



AMBASSADE  
DE LA  
REPUBLIQUE RWANDAISE

AVENUE DES FLEURS, 1  
(coin av. de Tervueren)  
B - 1150 BRUXELLES

Au chapitre de l'Administration Interne de l'Ambassade, une séance de réunion a examiné l'ampleur d'une facture de frais téléphoniques chiffrée à 414.000 F.B. pour la période de décembre 1989 à janvier 1990 (2 mois). L'Ambassadeur a souhaité et obtenu que chaque bureau de diplomate soit abonné à un numéro d'appel spécifique à l'aide duquel tout appel extérieur devra passer pour éviter l'encombrement du standard général d'une part, et d'autre part, pour responsabiliser chacun sur les appels extérieurs qui ne doivent plus être exagérés.

Bruxelles, le 11 juin 1990

Le Président des Réunions,  
François NGARUKIYINTWALI,  
Ambassadeur.

Le Rapporteur,  
Anastase NDEREBEZA,  
2ème Conseiller d'Ambassade.

(absent)